

Liste des délibérations examinées par le conseil municipal

Fonctionnement du Conseil Municipal

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2023

- **APPROBATION** du procès-verbal du 12 avril 2023.

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents le 12 avril et présents ce jour ou ayant donné pouvoir.

2. Compte rendu des délégations du conseil municipal au Maire

- **PRISE D'ACTE** de ces informations conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREND ACTE : à 25 prises d'acte (+ 2 pouvoirs).

3. Election des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales

- **PROCEDE** à l'élection, à bulletins secrets, des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales.

Intercommunalité

4. Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur projet de schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage.
- **SOULIGNE** que le conseil est sensible à l'accompagnement des familles.

ADOPTÉ: à 27 voix pour.

Enfance - Jeunesse

5. Evolution des tarifs Enfance - Jeunesse

- **FIXE** les tarifs de l'accueil de mineurs à compter du 10 juillet 2023 comme suit :

TARIFS ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS 2023

Mercredi période scolaire

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNEE	1/2 JOURNEE SANS REPAS	1/2 JOURNEE AVEC REPAS	PRISE EN CHARGE TRAJET ALSH / EMA
≥ 1100	14,00 €	7,70 €	9,80 €	1,00 €
720 à ≤ 1099	12,00 €	6,60 €	8,40 €	
401 à ≤ 719	10,00 €	5,50 €	7,00 €	
0 à ≤ 400	8,00 €	4,40 €	5,60 €	
Extérieurs	25,00 €	13,75 €	17,50 €	

TARIFS ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS 2023

Vacances scolaires

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNEE	JOURNEE MINI CAMP STRUCTURE MUNICIPALE	JOURNEE MINI CAMP STRUCTURE EXTERIEURE
≥ 1100	15,00 €	19,57 €	23,69 €
720 à ≤ 1099	13,00 €	16,63 €	20,14 €
401 à ≤ 719	11,00 €	14,11 €	17,10 €
0 à ≤ 400	9,00 €	12,00 €	14,52 €
Extérieurs	25,00 €	25,75 €	29,87 €

ADOPTÉ: à 21 voix pour, 6 contre, 0 abstention.

- **FIXE** les tarifs de l'accueil de mineurs pour la semaine du 24 au 28 juillet 2023, où les parents fourniront les pique-niques de leurs enfants, comme suit :

TARIFS ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS 2023

Semaine 30 (du 24 juillet au 28 juillet)

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNEE	JOURNEE MINI CAMP STRUCTURE MUNICIPALE	JOURNEE MINI CAMP STRUCTURE EXTERIEURE
≥ 1100	12,00 €	19,57 €	23,69 €
720 à ≤ 1099	10,00 €	16,63 €	20,14 €
401 à ≤ 719	8,00 €	14,11 €	17,10 €
0 à ≤ 400	6,00 €	12,00 €	14,52 €
Extérieurs	22,00 €	25,75 €	29,87 €

ADOPTÉ: à l'unanimité.

- **FIXE** les tarifs des loisirs jeunes à compter du 1er juillet 2023 comme suit :

TARIFS LOISIRS JEUNES 2023

QUOTIENT FAMILIAL	T1	T2	T3	T4	T5	JOURNEE MINI-CAMP	REPAS
≥ 1100	3,50 €	7,00 €	9,00 €	11,50 €	15,00 €	29,35 €	3,70 €
720 à ≤ 1099	3,00 €	6,00 €	8,00 €	10,00 €	13,00 €	24,95 €	3,50 €
401 à ≤ 719	2,50 €	5,00 €	7,00 €	9,00 €	11,00 €	21,19 €	3,40 €
0 à ≤ 400	2,00 €	4,00 €	6,00 €	7,00 €	9,00 €	17,99 €	3,30 €
Extérieurs	4,30 €	8,60 €	10,50 €	14,00 €	25,00 €	37,01 €	4,25 €

ADOPTÉ: à 21 voix pour, 6 contre, 0 abstention.

- **FIXE** les tarifs de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2023 comme suit :

Quotient familial	SAT	SELF CE2-CM2	SELF Collège	Adultes	Employés communaux	Employés de la cantine
≥1100	3,00 €	3,70 €	4,10 €			
1001 à ≤1099	2,80 €	3,50 €	4,00 €			
720 à ≤1000	1,00 €	1,00 €	4,00 €			
401 à ≤719	1,00 €	1,00 €	3,90 €	6,10 €	6,00 €	4,00 €
0 à ≤400	1,00 €	1,00 €	3,80 €			
Extérieurs	3,50 €	4,25 €	4,70 €			
Frais de pénalité non-inscription = 1 € supplémentaire par repas						
Absence non justifiée et non prévenue = facturation du repas						

Pour rappel, un jour de carence sera mis en place à compter du 1^{er} septembre 2023 en cas d'annulation du repas le jour même, même en cas de présentation d'un certificat médical (délibération du conseil municipal du 12 avril 2023).

ADOPTÉ: à l'unanimité.

- **SURSOIT** à statuer concernant la mise en place de la tarification restauration des élèves du collège Saint-Aubin le temps de relancer de nouvelles négociations avec le collège et l'UDOGEC.

ADOPTÉ: à 14 voix pour, 3 contre, 0 abstention (8 non-votants).

6. Aides aux voyages scolaires

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur l'instauration d'une aide de la commune aux voyages scolaires avec nuitée à 10,60 € la journée pour les élèves languidiciens jusqu'à la fin de cette année scolaire 2022/2023, peu importe le nombre de nuitées (*exceptionnellement sans vérification de la participation antérieure des élèves et non prise en compte dans la nouvelle règle si orientation potentielle vers un "droit de tirage" à 5 jours consécutifs ou non au collège*),
- **DECIDE DE TRAVAILLER** à l'évolution de la règle pour l'année scolaire 2023/2024 avec les élus, les établissements scolaires et les services afin de répondre aux besoins des usagers, maîtriser l'enveloppe et déterminer des modalités de traitement absorbables par les services.

ADOPTÉ: à 27 voix pour.

Culture

7. Evolution des tarifs de l'école municipale de musique

- **FIXE** comme suit les tarifs de l'école de musique à compter de la rentrée 2023/2024 :

La tarification est indiquée par trimestre (**en gras**) et par mois (entre parenthèses)

FORMATION DISPENSEE	LANGUIDIC (en euros)	Extérieur (en euros)
<p align="center"><u>Cursus d'apprentissage global</u></p> <p><i>Cours instrument + Formation Musicale + pratique collective</i></p> <p>➤ 1^{er} cycle 2^{ème} élève à partir du 3^{ème} élève</p> <p>➤ 2^{ème} cycle 2^{ème} élève à partir du 3^{ème} élève</p>	<p>142.50 (47.50/m) 127.35 (42.45/m) 120.90 (40.30/m)</p> <p>168.75 (56.25/m) 159.15 (53.05/m) 152.70 (50.90/m)</p>	<p align="center">426 (142/m)</p>
<p align="center"><u>Cours collectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Jardin Musical I (1 an) • Jardin Musical 2 (2 ans) • Récréation Musicale (MS) • Eveil 1 (GS) • Eveil 2 (CP) • Atelier Découverte (à partir du CE1) • Instruments traditionnels (20 minutes) • Atelier Vocal 	<p>33.90 (11.30/m)</p> <p>68.40 (22.80/m)</p>	<p>63.60 (21.20/m)</p> <p>128.85 (42.95/m)</p>
<p align="center"><u>Pratiques collectives</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Chorales et Choeurs • Bagadig - bagad • Orchestres • Musique de Chambre Adulte • Ensemble musique ancienne • Atelier Improvisation • Formation Musicale • Atelier de musique traditionnelle • Atelier percussions du monde • Ensemble Bombardes &Co • Ensemble Decibel Pipe Band 	<p align="center">27 (9/m)</p>	<p align="center">34.95 (11.65/m)</p>
<p align="center"><u>2^{ème} instrument</u></p> <p>➤ 1^{er} cycle ➤ 2^{ème} cycle</p>	<p>136.95(45.65/m) 168.75 (56.25/m)</p>	<p align="center">426 (142/m)</p>
<p align="center">Location instrument *</p>	<p align="center">25</p>	

ADOPTÉ: à 21 voix pour et 6 contre.

8. Avenant numéro 1 à la convention de mise à disposition du dumiste à la commune de Quistinic

- **FIXE** le coût du service pour l'année 2023/2024 à 50 €/heure,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant numéro 1.

ADOPTÉ: à 27 voix pour.

9. Convention de partenariat relative à la Fête du Blavet 2023

- **VALIDE** la convention de partenariat relative à l'organisation de la Fête du Blavet 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à passer avec Baud et Quistinic.

ADOPTÉ: à 27 voix pour.

Finances et marchés

10. Attribution du marché de travaux de grosses réparations de la voirie communale 2023/2026

- **DECIDE DE RETENIR** l'offre de l'entreprise EUROVIA (HENNEBONT 56) pour un montant maximum de 1 200 000,00 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre (4 ans maximum).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de l'entreprise retenue, ainsi que toute pièce se rapportant à cette opération.

ADOPTÉ: à 27 voix pour.

11. Subventions 2023

- **DECIDE** l'attribution des subventions communales suivantes au titre de l'année 2023.

<u>Associations</u>	<u>Montant</u>
<i>Associations Sportives</i>	
Stiren Twirling	7 069
Athlétic Club Languidic	2 613
Stiren Arts et Mouvements	2 121
Stiren Karaté	2 099
Stiren Handball	2 496
Dojo Shin Languidic	1 169
Languidic Football Club	3 784
A.S. Kergonan Football	2 387
Vélo Club de Languidic	2 310
Gymnastique Volontaire	1 389
A.S. Kergonan Gymnastique	2 280
Languidic Boxe	864
Défi Run	1 664
La Boule Kergonanais	1 341
Centre Equestre Ty Fulenn	1 766
Aqua club Baldivien	50

<u>Associations Sportives Ecoles</u>	
A.S. Ecole Notre Dame des Fleurs	1 862
A.S. Collège Saint-Aubin	1 682
A.S. Scolaire Les Espoirs Jules Verne	430
USEP Ecole Georges Brassens	1 219
<u>Associations Culturelles</u>	
Eveil et Connaissance	1 300
Cercle Celtique Rahed Koed Er Blanoeh	2 500
Bagad Ar Lenn Glas Languedig	1 300
O.M.C.C.	6 000
Stiren Musique	210
<u>Associations Loisirs</u>	
Club de l'Amitié	315
<u>Associations Intérêt Général</u>	
Loca Terre	525
Sauvegarde de la faune – PIAFS	1 260
Espoir Amitié 56	150
Prévention Routière	63
Rêves de Clown	126
Les Restaurants du Cœur	150
Languidic Solidarité	665
<u>Associations Diverses</u>	
F.N.A.T.H.	63
Amicale du Personnel Communal	2 100
Cinéma Le Celtic	150
A.F.A.C.	210
Amicale fédérée pour le don du sang	90
AMAP	158
Office Local d'Animation	150
Moto Club Languidicien	210
Amicale des sapeurs-pompiers	300
Société de chasse la Saint-Hubert	420
Banque alimentaire du Morbihan	200
Div Yezh Languidic	158
<u>Ecoles</u>	
Allocation libre emploi / élève	15
Séjour étudiant à l'étranger ⁽¹⁾	210
<u>Nouvelles demandes</u>	
Syndicat des apiculteurs du Morbihan	158
Hémiole (association école de musique)	158
Des potes aux gants	158

⁽¹⁾ 1 fois par étudiant résidant à Languidic dans le cadre d'une formation pratique ou d'un stage

ADOPTÉ: à 23 voix pour (4 non votants).

12. Demande admission en non-valeurs taxe urbanisme

- **DECIDE** l'admission en non-valeur de la taxe d'urbanisme pour un montant de **1 187.00** euros.

ADOPTÉ: à 27 voix pour.

13. Suppression régie droit de place

- **AUTORISE** la suppression de la régie Droits de place,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ: à 27 voix pour.

14. Ouverture d'une ligne de trésorerie

- **DECIDE DE CONTRACTER** une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne - Pays de Loire avec les caractéristiques suivantes :
 - Montant : 1 500 000 euros
 - Durée : 12 mois
 - Taux : Euribor 1 semaine + marge 0.30%
 - Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle
 - Frais de dossier : 0 €
 - Commission d'engagement : 0.10% de la ligne
 - Commission de non-utilisation : 0.05 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne Bretagne - Pays de Loire.

ADOPTÉ: à 26 voix pour (1 non-votant).

Ressources Humaines

15. Monétisation du Compte Epargne Temps en cas d'indisponibilité pré-retraite

- **APPROUVE** :
 - la monétisation du CET pour les cas où un agent cesse définitivement ses fonctions alors qu'il se trouve en arrêt maladie,
 - le montant de l'indemnisation forfaitaire en fonction de la catégorie hiérarchique à laquelle appartient l'agent :
 - Catégorie A : 135 euros par jour
 - Catégorie B : 90 euros par jour
 - Catégorie C : 75 euros par jour

ADOPTÉ: à 27 voix pour.

16. Contrat d'apprentissage dans le secteur animation

- **APPROUVE** le recours à l'apprentissage,

- **DECIDE DE CONCLURE** à compter du 1^{er} septembre 2023 un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Enfance Jeunesse et Sports	1	CAP Petite Enfance	1 an, terme du contrat 31 aout 2024

- **DECIDE D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

ADOPTÉ: à 27 voix pour.

17. Modification du tableau des effectifs

- **APPROUVE** les modifications suivantes du tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous :

COMMUNE		
Ancienne situation	Nouvelle situation	
ECOLE DE MUSIQUE		
Un poste d'enseignant artistique principal 1 ^{ère} classe à 1/20 ^{ème} non titulaire	Supprimer un poste d'enseignant artistique principal 1 ^{ère} classe à 1/20 ^{ème} non titulaire au 1 ^{er} septembre 2023	Créer un poste d'enseignant artistique principal 1 ^{ère} classe à 5/20 ^{ème} titulaire au 1 ^{er} septembre 2023
Un poste d'Animateur à temps complet	Un poste d'Animateur principal 2 ^{ème} classe à temps complet au 1 ^{er} juillet 2023	
SERVICES TECHNIQUE		
Un poste de technicien principal 1 ^{ère} classe à temps complet non titulaire	Supprimer un poste technicien principal 1 ^{ère} classe à temps complet non titulaire au 1 ^{er} juin 2023	Créer un poste de technicien à temp complet titulaire au 15 juin 2023
Un poste de catégorie B à temps complet, chargé de la commande publique	Un poste d'adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe à temps complet au 15 juin 2023	
Un poste d'Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe à temps complet	Supprimer un poste d'Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe à temps complet	Créer un poste d'Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe à temps complet au 1 ^{er} juillet 2023
Un poste d'Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet	Supprimer un poste d'Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet	Créer un poste d'Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe à temps complet au 1 ^{er} juillet 2023
POLICE MUNICIPALE		
Un poste de Gardien-Brigadier à temps complet	Supprimer un poste de Gardien-Brigadier à temps complet	Créer un poste de Gardien-Brigadier principal à temps complet
ADMINISTRATION GENERALE		
Un poste d'Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe à temps complet	Supprimer un poste d'Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe à temps complet	Créer un poste d'Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe à temps complet au 1 ^{er} juillet 2023

- **APPROUVE** l'application des régimes indemnitaires correspondants.

ADOPTÉ: à 27 voix pour.

Le Maire,
Laurent Duval

Affiché le : 14 juin 2023